

PIECES JUSTIFICATIVES

1^{ère} DEMANDE ou RENOUELEMENT

Formulaire de demande APA renseigné et signé ;

ETAT CIVIL :

- Photocopie de la carte d'identité ou d'un passeport de la de la Communauté Européenne ;
- Photocopie du livret de famille complet ;
- Photocopie de la carte de résidence ou du titre de séjour en cours de validité, s'il s'agit d'un demandeur de nationalité étrangère ;
- Certificat de vie commune, de concubinage (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1433>) ou convention de PACS (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R48755>) ;
- Carte d'identité de son représentant légal (*tutelle, curatelle, sauvegarde de justice*) ;
- Photocopie du jugement de mesure de protection (*tutelle, curatelle, sauvegarde de justice*) ;

RESSOURCES :

- Relevé d'identité bancaire ou postal **du compte courant** du demandeur ; *s'il s'agit d'un compte joint, « ou » doit être obligatoirement mentionné entre le nom et prénom des conjoints ;*
- Photocopie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition à l'impôt sur le revenu du demandeur et du conjoint;
- Photocopie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition à l'impôt sur le revenu du concubin ou du compagnon pacsé;
- Photocopie des trois derniers relevés de compte

DOMICILE :

- Justificatif d'adresse (facture d'eau, d'électricité) ; **récente de moins de trois mois**

PATRIMOINE :

- Relevé annuel d'assurance vie ;
- Photocopie des derniers avis d'imposition relatifs à la taxe foncière sur les propriétés bâties et à la taxe sur les propriétés non bâties - résidence principale et résidences(s) secondaires(s) ;

SANTE :

- Certificat médical – annexé au dossier – rempli par le médecin traitant obligatoirement **mis sous pli confidentiel** à l'adresse du médecin Territorial ;
- Photocopie de l'attestation de sécurité sociale + carte vitale
- Nom, prénom, adresse, lien de parenté, numéro de téléphone d'un référent

Si vous êtes bénéficiaire d'une aide-ménagère servie par votre caisse de retraite ou votre mutuelle, il convient d'adresser au service tout justificatif d'intervention de cette aide.